CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE Du 23 juin 2021

DELIBERATION

2021/68 COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.

Il vous est présenté le Compte Administratif de l'exercice 2020. Le Compte Administratif est le document qui arrête les comptes d'un exercice, fait état des crédits ouverts, des réalisations. Il représente le bilan financier de l'ordonnateur.

Les opérations relatives à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

 Crédits ouverts en 2019 :
 6 349 094,26 euros

 Dépenses réalisées en 2019 :
 3 705 376,40 euros

 Différentiel :
 2 643 717,86 euros

Lors du vote du budget primitif 2020, la section d'investissement a été intégralement présentée en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement (AP/CP) dans le cadre du dispositif d'optimisation de la gestion des crédits d'investissement communs à Lille Lomme et Hellemmes. Il n'y a donc pas de report de crédits de 2020 sur 2021. Les crédits non utilisés à la clôture de l'exercice 2020 sont, soit annulés, soit intégrés au budget primitif 2021.

Le taux de réalisation sur l'année 2020 est de 58,36 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

 Crédits ouverts en 2020 :
 10 804 834,20 euros

 Dépenses réalisées en 2020 :
 9 796 961,78 euros

 Différentiel :
 1 007 872,42 euros

Le différentiel en section de fonctionnement d'un montant 1 007 872,42 de euros fera l'objet d'une inscription au Budget Supplémentaire 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus. Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme